

INFOS PRATIQUES

Qui est concerné ?

Les salariés, les agents de la fonction publique et les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de ce dispositif.

Code du travail : Articles à consulter : L6322-42 à L6322-51, R6322-20, D6322-21, R 6322-32 à R6322-63

Quand réaliser un Bilan Bien-Être et Performance au Travail ?

- Dans sa vie quotidienne de travail, un salarié peut diagnostiquer son état de stress et mettre en place des actions pour mieux gérer son organisation et sa communication.
- Dans une période de déstabilisation, le salarié mettra en évidence les priorités à traiter pour retrouver plus de motivation et sérénité au travail.

Financement du bilan Bien Être et Performance au Travail :

- 1 **Vous êtes salarié du privé ou demandeur d'emploi :** vous pouvez utiliser votre Compte Personnel de Formation. Le CPF est ouvert à toute personne d'au moins 16 ans. Pour acquérir des heures, il faut être ou avoir été salarié.
- 2 **Vous êtes agent de la fonction publique hospitalière :** le bilan est financé par l'ANFH
- 3 **Vous êtes agent de la fonction publique d'état ou territoriale :** le bilan est financé par votre employeur.
- 4 **Votre employeur peut également financer votre bilan sur ses fonds.**

Démarche à suivre :

- Prendre contact avec Catalys qui proposera un premier rendez vous avec un consultant spécialisé dans « le bilan bien être et performance au travail ».
- Il établira avec vous un programme de bilan adapté à votre besoin et vous informera sur les financements mobilisables.

Où ?

► Bretagne

Siège : 1 A rue Louis Braille - Hall A - Cap Courrouze - 35136 RENNES/ST JACQUES DE LA LANDE
Tél : 02 99 14 73 73 • Mail : siege@catalys-conseil.fr

• Les antennes :

Le Rheu	02 99 14 73 73	Vannes	02 97 63 20 46
Vitré	02 99 74 27 73	Lorient	02 97 11 25 63
Saint-Malo	02 99 19 59 70	Saint-Brieuc	02 96 61 76 20
Quimper	02 98 10 17 80	Pontivy	02 97 08 02 74
Brest	02 98 33 63 30	Auray	02 97 63 20 46

► Pays de la Loire

11 rue du Chemin Rouge - Bât F - 44300 NANTES
Tél : 02 40 48 10 42 • Mail : nantes-pdl@catalys-conseil.fr

• Les antennes :

Nantes Est	02 40 48 10 42	Cholet	02 41 28 19 03
Rezé	02 40 48 94 70	Ancenis	02 40 09 96 61
Saint-Nazaire	02 40 53 09 75	Challans	02 51 55 54 20
La Roche-sur-Yon	02 51 24 70 86	Les Herbiers	02 51 65 69 43
St Hilaire de Loulay	02 51 24 70 86	Angers	02 41 47 25 64
Sablé sur Sarthe	02 43 92 43 52	Laval	02 43 67 09 34
Le Mans	02 43 21 01 59	La Flèche	02 43 48 96 24

► Normandie

12 rue Alfred Kastler - Caen Unicité - 3è étage
14000 CAEN - Tél : 02 31 50 91 36

• Les antennes :

Rouen	:02 35 03 79 40
Le Havre	:02 32 79 16 80
Alençon	:02 33 27 19 07
Flers et Argentan	:02 33 14 99 06

► Ile de France

33, avenue du Maine - Tour Montparnasse - 75015 PARIS
Tél : 01 43 20 50 50

Retrouvez nous sur : www.catalys-conseil.fr

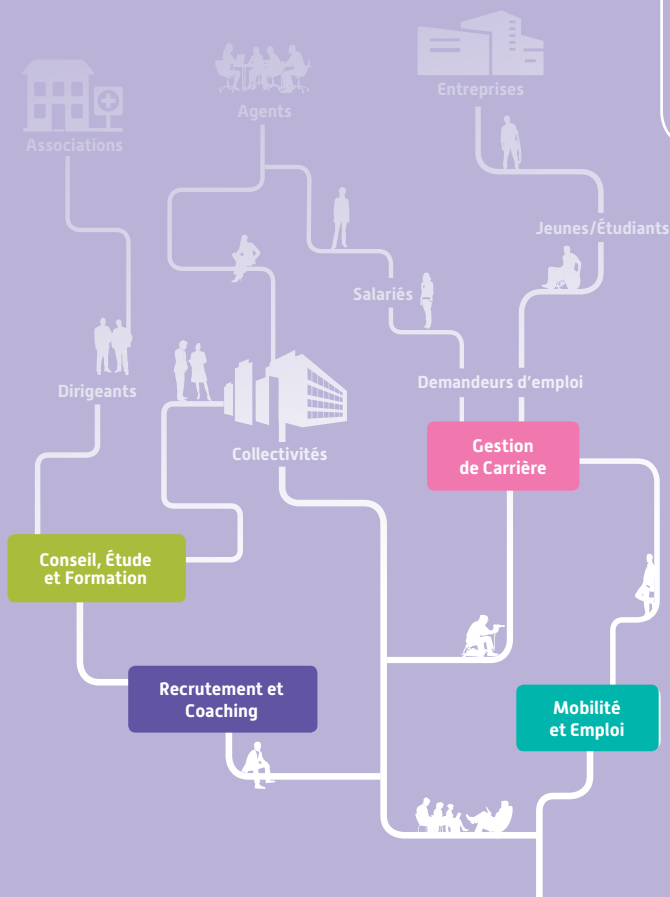
BILAN DE COMPÉTENCES

BIEN-ÊTRE ET

PERFORMANCE AU TRAVAIL

AVEC CATALYS CONSEIL

- Faire le point sur ses compétences personnelles et professionnelles
- Diagnostiquer les facteurs de stress ayant un impact sur son bien-être, son épanouissement et sa performance
- Prendre conscience des leviers à mobiliser pour gagner en motivation et bien être au travail
- Mettre en place un plan d'action adapté



Inspirer l'avenir,

CATALYS
CONSEIL

BILAN DE COMPÉTENCES BIEN-ÊTRE ET PERFORMANCE AU TRAVAIL

Les objectifs

Analyser les ressources du salarié afin de préconiser des actions d'amélioration de la gestion de son stress, de son organisation, de sa communication.

La méthode

«Le bilan de compétences bien-être et performance au travail » prend en compte le salarié dans 2 grandes composantes :

- ses caractéristiques individuelles (personnalité, santé physique, histoire personnelle, dimensions affectives, compétences, ...).
- les composantes associées au travail, à l'organisation et à la communication au travail (sentiment et perception de l'autonomie, de la reconnaissance, du plaisir ou du stress au travail, de la conciliation vie personnelle/vie professionnelle, des relations au travail...).



Le consultant reste en contact avec vous pour la mise en œuvre du plan d'action et vous rencontre lors d'un entretien de suivi, 3 à 6 mois après la fin de votre bilan.